

**Discours de Hartmut Kilger, Président de « Deutscher Anwaltverein »
à la conférence du CCBE
« Improving legal education and training in a converging Europe »
du 25 au 28 septembre 2007**

**The view from the Bars and Law Societies:
What is expected from pre-professional education?**

Qu'attend-on de la formation pré-professionnelle ?

Ici je ne parle que de la formation de l'avocat. Il y aurait aussi beaucoup à dire de la formation du juge.

Mais ce n'est pas mon rôle aujourd'hui. Mon sujet aujourd'hui est celui de la formation de l'avocat. La question qui se pose c'est qu'est-ce qu'un avocat doit avoir comme connaissances le premier jour d'exercice de la profession.

Je n'évoque pas non plus le fait qu'un avocat a dû apprendre à lire, écrire et compter. Nous avons en effet en Allemagne un large débat sur la valeur de l'école (PISA). Mais ce n'est pas aujourd'hui le thème que j'aborde. ce qui importe plutôt concerne la période qui se situe entre la dernière journée scolaire et le premier jour d'exercice de la profession.

L'apprentissage porte sur deux choses: la maîtrise de la théorie et l'emploi de l'instrument pratique. La théorie s'acquiert principalement à l'université. Pour apprendre le pratique, à un deuxième niveau, la Prusse a introduit l'obligation de stage (Referendardienst) il y a déjà plus de 200 ans. En Allemagne, l'Etat a mis en place un examen à la fin de chacune de ces deux sections. Pour être juriste il faut avoir obtenu les deux examens d'Etat. Concernant ce système, les juristes allemands peuvent en être fiers. Le résultat de la formation peut réellement être tout à fait excellent, mais seulement dans des cas particuliers. Car malheureusement, le résultat de la formation est franchement catastrophique dans un grand nombre de cas. Beaucoup n'ont appris ni théorie ni pratique. Or, ils réclament, après la clôture de la formation, le droit d'être admis comme avocat, il y a dès lors un danger que des milliers de juristes deviennent Rechtsanwalt sans avoir vraiment appris leur métier. Nous ne pouvons pas admettre que de nombreuses personnes se nomment Rechtsanwalt, alors qu'en réalité elles ne le sont pas.

Il est donc évident qu'une vraie réforme est nécessaire pour éviter des dangers pour les avocats et les clients. L'Allemagne apporte donc comme première réponse, à la question posée ce qui suit: chaque personne qui devient avocat devra avoir réellement appris la profession d'avocat, de manière théorique et pratique.

L'association d'avocats allemande, le Deutscher Anwaltverein (DAV), a présenté une proposition de réforme qui est élaborée jusqu'au dernier détail. De plus le DAV organise dans des cabinets des membres du DAV une formation volontaire. Avec ce modèle le DAV veut concrétiser ce qui pourrait devenir obligatoire dans une formation de l'avocat prescrit par la loi.

Le conseil de l'Ordre fédéral des avocats – Bundesrechtsanwaltskammer - , qui déplore aussi l'Etat de la formation actuelle en Allemagne, ne soutient pas cette proposition de réforme. En conséquence, le débat tourne en rond. Une "réforme" en 2002 n'a pas mérité son nom.

A présent, beaucoup de participants ont l'espoir que la discussion de Bologne mènera à une réforme du système. Cette discussion, qui a pris beaucoup de retard, devrait être terminée le plus tôt possible. Ce qui doit être réformé est complètement indépendant de la discussion sur le processus de Bologne. Notre vision de la formation post-universitaire est complètement indépendante de la question de Bologne. Ce qui peut être attendu de la formation à l'avocat peut être réalisée avec un système universitaire de Bachelor tout comme sans celui-ci.

La formation à l'université

La formation fondamentale devrait être commune à tous les juristes. Elle comporte deux parties principales: les matières de base d'un côté et les matières optionnelles de l'autre. À cela il faut ajouter certaines qualifications-clés et une connaissance plus pointue des langues.

Une telle formation devrait être en premier lieu la formation scientifique. Cela signifie d'un côté la participation obligatoire à l'enseignement des matières de base: philosophie du droit, histoire du droit, sociologie du droit et les systèmes de méthode, ainsi que le droit romain. Donc je considère nécessaire le retour au Latin obligatoire (au moins le « petit »). L'avocat n'est pas un simple ingénieur d'application du droit. L'application du droit professionnel signifie plus, elle implique l'enjeu de toute la personnalité: évaluations, interprétations, marges de manœuvre de jugement. L'accentuation de la formation scientifique est donc primordiale. Par contre cette éducation scientifique doit être complétée par les « soft-skills » et le développement d'une forte personnalité. Les techniques des "qualifications-clé" et les langues étrangères renforcent cela.

Un tel premier niveau devait, comme l'expérience a montré, durer quatre ans. Un examen d'Etat, en complément de l'examen universitaire, devrait marquer la fin de cette phase.

Il faut remarquer: cette description reproduit le schéma actuel de la formation des juristes au niveau des universités. La dernière réforme a effectué quelques progrès. La formation universitaire est devenue « anwaltsbezogen », ce qui signifie qu'elle a envisagé le métier d'avocat. C'est un progrès : tous les juristes, ainsi que les juges et fonctionnaires, ont la possibilité de s'initier au travail d'un avocat.

Cependant : quelques modifications massives seraient nécessaires. La réalité est devenue déplorable. Il faut arrêter la disparition de l'aspect scientifique de la formation des juristes. Il est absolument insupportable que nous produisions des juristes qui n'ont pas appris certains sujets de base et qui ont obtenu leurs connaissances pour l'examen chez le « répétiteur » privé. Les étudiants – en majorité - n'apprennent plus la philosophie et les autres matières fondamentales. La réalisation de cet objectif représentera une tâche importante pour tous les juristes allemands, pour les juges, fonctionnaires et avocats.

Conclusion: ce qui devrait faire partie de la formation d'un avocat et ce qu'on attend de la formation pré-professionnelle, revient à l'université, qui devrait réaliser une formation scientifique.

La formation postuniversitaire

Pour préparer à la profession d'avocat, la formation devrait ensuite comporter une phase d'apprentissage pratique. Celle-ci doit exclusivement s'organiser chez l'avocat - et nulle part ailleurs. On entend par « pratique » une vraie pratique, un travail chez l'avocat toute la semaine, du matin au soir. Seule une réelle immersion dans le métier garantit les résultats voulus. Il faut apprendre à connaître la vie de l'avocat, la vie d'un même avocat pendant une période. Ça n'exclut pas qu'à cause de la

spécialisation, il soit possible de changer d'avocat au bout d'un certain temps. Mais il est important de donner du poids à une formation généraliste.

Cette formation d'avocat pratique doit durer 12 mois au moins. Une formation inférieure à cela ne permettrait pas de suivre des cas dès leur début jusqu'à la fin du mandat. Le DAV a élaboré un manuel de formation pour le DAV-Ausbildung qui montre comment une telle phase de pratique put être conçue.

Il faut souligner qu'il est clair qu'une telle formation ne peut pas être dirigée par la justice. Elle doit être assurée par les avocats eux-mêmes. Nous avocats – dans le passé - avons toujours offert ce type de formation: les jeunes collègues dans les bureaux en ont été les bénéficiaires tout comme les magistrats débutants. Les avocats ont toujours formé eux-mêmes leurs successeurs de cette façon. Mais aujourd'hui, ce modèle n'a pas d'avenir parce-que la majorité des jeunes avocates et avocats ne trouve plus de place. Ils doivent commencer seuls et n'ont plus l'opportunité d'apprendre dans le cabinet d'un confrère plus âgé. En plus : si après avoir parcouru le système actuel de « Referendariat » devait à l'âge de 30 ans commencer à se former comme avocat c'est beaucoup trop tard. Ce constat s'aggrave par la comparaison avec nos voisins européens qui commencent à un stade beaucoup plus avancé de se former dans la pratique. Cela signifie : La phase pratique de l'apprentissage réel doit donc commencer dès le début de la vie professionnelle. En conséquence: Nous devons trouver d'autres formes pour garantir le candidat compétent

En outre, l'avocat a besoin aussi d'un approfondissement théorique dans cette deuxième section de sa formation. Car il est évident qu'au cours des études, la connaissance théorique spéciale et la compréhension dont l'avocat a besoin ne pouvaient pas être procurées : réglementation la profession et de la responsabilité, remboursement et gestion de l'entreprise, assurance et marketing. Les connaissances nécessaires dans ce secteur sont devenues si vastes qu'une durée de cours de 3 mois ne peut pas être réduite. DAV a élaboré les curricula nécessaires à ceci y compris les possibilités du contrôle d'un progrès éducatif et les a présenté.

Plus tard, le jeune avocat a également besoin d'une expérience dans les autres professions. Une erreur était de croire, que la formation d'avocat pourrait renoncer au regard dans les chambres du conseil judiciaire. Il est plus que nécessaire – tout comme celui que le jeune juge doit effectuer pendant sa formation sur l'étude d'avocat.

Finalement, un séjour à l'étranger d'au moins trois mois serait très opportun pour chaque avocat. Je suis conscient des difficultés liées à cette proposition. Mais la vue sur la manière dont les autres systèmes judiciaires sont en mesure de résoudre le même problème d'une toute autre manière, est salutaire : Cela aide à relativiser les valeurs du droit local et de le mettre en question. Au moins l'exigence de la nécessité d'un séjour à l'étranger devrait être maintenue dans les projets préalables de la formation d'avocat - la réalité exigera ses propres victimes à cet égard.

A la fin, il devrait y avoir un examen. Il devrait être organisé par les avocats. Aussi de nombreuses raisons militent en faveur d'une transmission de l'examen au corps de métier. Toutes ces raisons pourraient justifier un examen d'Etat. Comme des

examens d'Etat avec la participation responsable de la profession même sont organisés et sont effectués, le corps de métier des conseillers fiscaux en donne un bel exemple. .

Contrairement à ces demandes, la deuxième étape de la formation des juristes est organisée en Allemagne par l'Etat, par la justice. En outre, tous les stagiaires sont payés pour deux ans par l'Etat. Ils sont en quelque sorte des fonctionnaires - bien qu'ils doivent devenir avocats. Le barreau participe, certes, à cette formation. Mais ses possibilités de prendre de l'influence sont beaucoup limitées. Les barreaux se trouvent dans le rôle d'un conseiller, non pas de l'organisateur. Le cours, qui devait durer en théorie 3 mois, peut durer en Allemagne seulement 3 semaines. L'approfondissement scientifique ne peut pas être effectué sous de telles conditions. Cependant le plus grand déficit réside dans le fait que des stagiaires peuvent apprendre, certes, pendant 12 mois chez un avocat - mais que cependant, dans les cas les plus fréquents, cela a lieu seulement pour la forme. Car les stagiaires veulent et doivent apprendre pour leur examen ; et sont obligés de suivre de cours théoriques organisés par l'administration de la Justice à cet effet. C'est la raison pour laquelle ils n'ont pas de temps pour leur profession. Ainsi, il y a malheureusement beaucoup de diplômés qui réussissaient le deuxième examen d'Etat, mais qui n'ont pas appris, comme un avocat travaille. Cet état ne peut pas durer.

Ces établissements marquent une spécialité allemande. Je ne veux pas les approfondir ainsi. Il faut cependant constater, que l'unification de l'Europe nécessite une adaptation. L'Allemagne ne peut pas ignorer que la formation de l'avocat est assurée, dans les plus grands pays européens, par les barreaux,.

Ce qui peut être attendu d'une formation de l'avocat dans ce deuxième domaine marqué par la pratique, peut se résumer ainsi (comme c'est indiqué plus loin) : sa confrontation réelle avec la pratique doit avoir lieu. Elle doit durer au moins 12 mois, et pour préciser sur place dans un cabinet juridique. Le contact avec la pratique a besoin d'un nouvel approfondissement scientifique, elle ne devrait pas être inférieure à trois mois. Le jeune avocat doit aussi avoir compris comment un tribunal fonctionne (ce qui est aussi valable à l'inverse). En plus de cela la formation comme avocat et son approfondissement scientifique peut être mise en place seulement par des avocats à travers les barreaux.

L'effet de la formation pré-professionnelle

La conclusion est simple : la formation de la profession doit avoir pour conséquence que le qualifié devrait pouvoir exercer indépendamment la profession. Sur ce point et, d'après mon opinion, il faut appliquer les conditions que j'ai décrites. Ici il y a en Allemagne le besoin d'action. Il devra s'orienter par rapport aux autres pays européens avec un système de droit semblable.

Mais il y a encore un autre aspect auquel les expériences en Allemagne devraient trouver notre attention. Il concerne le sujet lequel est discuté en Allemagne sous l'aspect du "juriste unique - Einheitsjurist". Il signifie que tous les juristes ont joui de la même formation. Cela encourage la possibilité d'accéder à la profession encore plus tard. Certes, nous n'avons pas des rapports comme dans le Royaume-Uni où d'après ma connaissance chaque juge a de l'expérience dans la profession d'avocat. Mais il y a chez nous beaucoup de juges qui étaient d'abord des avocats. C'est

incontestablement un avantage. Ainsi, les juges et avocats se sentent au cours de leurs échanges à la même hauteur. Cette expérience culturelle ne devrait pas être victime des réformes actuelles.

Certainement, une formation spéciale des avocats ne signifie pas que des adieux à ses avantages devraient être faits. Certes, il y a des pays dans lesquels il est déploré que la formation séparée des juristes a produit un éloignement parmi les groupes des juristes. Il y a une question d'organisation dans la formation pour savoir comment cet éloignement entre juristes peut être évité. Sur ce point, la DAV a soumis des propositions exactes. Si on organise correctement la formation, les juristes qualifiés dans des voies de formation différents peuvent aussi garder une langue commune.

Sur ce point, il serait très raisonnable de comparer exactement les systèmes de formation différents dans les pays européens. Alors les avantages sur tous les aspects pourraient être optimisés. Je salue très sincèrement l'initiative prise pour l'organisation de ce congrès qui œuvre dans cet objectif d'amélioration de la formation des avocats. .

Qu'attend-on de la formation pré-professionnelle ?

- Chacun, qui devient avocat, a dû apprendre vraiment la profession d'avocat, de manière théorique et pratique.
- Ce qui caractérise la formation d'un avocat, c'est une université, qui réalise une formation scientifique.
- La formation exige une confrontation réelle avec la pratique. Elle doit durer au moins 12 mois, et pour préciser, doit se réaliser sur place dans un cabinet juridique.
- La confrontation avec la pratique exige un nouvel approfondissement scientifique, qui ne devrait pas être inférieur à trois mois.
- La pratique appelle non seulement la pratique de la profession d'avocat. Le jeune avocat doit aussi avoir vu, comment on travaille dans des autres professions juridiques.
- La pratique de la profession d'avocat et son approfondissement scientifique peuvent être réalisés seulement par des avocats et mis en scène par les barreaux.
- Une formation de l'avocat ne peut pas exclure que le gradué ne peut pas exercer plus tard encore une autre profession.